

Outre les officiers des régiments nationaux et autrichiens il y a lieu de mentionner quatre colonels au service de la France : les marquis Henri et Charles COSSÉ DE MAULDE, le comte de BELISLE ainsi que le comte de LUSIGNAN. L'appartenance de ces Français à la loge de Luxembourg servira entre autres à expliquer le passage des souvenirs du prince Charles-Joseph de LIGNE dans lequel il est question des fêtes organisées en l'honneur de son régiment dans la forteresse de Luxembourg et au cours desquelles on aurait banqueté, dansé et bu avec les garnisons voisines françaises.⁵⁰⁾

Examinons maintenant de plus près quelques-uns des membres civils de la loge « La Parfaite Union ».

Deux membres appartenaient au Conseil Provincial, transformé en 1782 en Conseil Souverain avec pouvoirs para-gouvernementaux : c'étaient les conseillers de courte robe ou d'épée G. Fl. de BREIDERBACH et Jean-Henri baron de STEIN (v. annexes).

Justin Jacques Ernest MORANT, de Marche, qui était depuis le 31-10-1772 avocat près le Conseil Provincial,⁵⁵⁾ avait son étude dans la Grand-Rue. En 1789 il figurait encore sur la liste des avocats.⁵⁶⁾

A constater que la loge « La Parfaite Union » accueillit en son sein le marquis du PONT d'OYE on reste interloqué. En effet, au moment d'être reçu maçon, l'ancien maître de forges était complètement ruiné de par la prodigalité de son épouse, de qui il vivait séparé depuis 1762. Content d'avoir pu trouver refuge auprès de son filleul, le curé de Montigny, le marquis continuait à rester député aux Etats où, à titre personnel, il semblait ne pas avoir perdu toute considération. Nous traiterons de ce curieux personnage en annexe.

La liste de 1777 contient également le nom du « civil N. PERRIN », né en 1747 à Marche-en-Famenne, admis à la loge en 1777. Nous n'avons pu identifier ce personnage.

Sur le diplôme de « Maître-Maçon » délivré en 1785 à Dominique PESCATORE on trouve la signature de « PERIN l'ainé », à côté de celles du Vénérable Maître L'ESPRIT (qui se trouvait être quatre ans plus tard lieutenant-adjutant de la place), du chevalier DESSULEMOUSTIER, de Pierre LEISTENSCHNEIDER (v. annexes), de « Perin junior » et de Jean HOFFMAN. Ce dernier, né en 1756 et de son métier artiste-peintre, avait à ce moment la charge de secrétaire de la loge.⁵⁷⁾

Perin l'ainé pourrait être l'avocat Perin dont il sera encore question au chapitre concernant la Loge de Marche-en-Famenne. Dans l'affirmative il serait à identifier avec « l'avocat Perin l'ainé de Luxembourg » qui plaïda dans le procès de diffamation entre les chirurgiens Fr. Jos. de Damseaux de Stavelot et Emmanuel Millet de Petit-Halleux.⁵⁸⁾

Quant à Perin junior ne serait-ce pas Célestin ou bien Evrard de qui le nom figure également sur la liste des membres de la Loge de Marche ?

Dominique Pescatore, né en 1758, était le fils du riche Joseph Antoine Pescatore-Buisson. Après avoir été inscrit comme avocat près le Conseil Provincial (1782), il entra dans le commerce où il n'eut pas